

NOTE DE SYNTHÈSE

QUESTIONS BUDGETAIRES

1

En application des dispositions de l'article L. 5217-10-4 du CGCT le projet de budget du SDE 09 est préparé et présenté par le président qui est tenu de le communiquer aux membres du comité syndical avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

RAPPORTS FINANCIERS

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL (PJ)

Le Budget Primitif 2024 (BP 2024) est l'acte qui prévoit les recettes et autorise les dépenses pour une année civile. Il doit être équilibré et sincère.

Il reprend en son sein les résultats du compte administratif de l'année précédente (excédents ou déficits) tels qu'ils ont été délibérés lors de la dernière réunion du comité syndical, le 1^{er} mars 2024 : pour chaque section (fonctionnement et investissement), si le résultat de l'année précédente est positif (excédent), il est repris en recettes, s'il est négatif (déficit), il est repris en dépenses.

Il a également été établi en conformité avec les orientations arrêtées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 1^{er} mars 2024 et du rapport d'orientations budgétaires présenté à cette occasion au comité syndical.

Il s'agit du premier budget voté sous la nomenclature M57 qui a généré quelques modifications d'imputations ainsi qu'une refonte de la présentation des documents budgétaires.

Pour 2024, le budget primitif du budget principal est présenté en équilibre à hauteur de 51 305 676,88 € en dépenses et en recettes dont :

- 20 683 793,48 € en fonctionnement
- 30 621 883,40 € en investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023 (pour mémoire)	BP 2024
Fonctionnement Recettes	19 573 628,63 €	20 683 793,48€
Fonctionnement Dépenses	19 573 628,63 €	20 683 793,48€
Investissement Recettes	26 637 139,88 €	30 621 883,40€
Investissement Dépenses	26 637 139,88 €	30 621 883,40€

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BP 2024

En fonctionnement :

Les recettes budgétaires pour 2024 sont estimées sur la base des recettes perçues en 2023, puisqu'à ce jour, malgré les engagements répétés de l'Etat à fournir les informations plus tôt aux collectivités, nous n'avons reçu aucune notification officielle des montants de nos recettes.

Examen des chapitres de recettes dans l'ordre réglementaire :

Chapitre 70 : comme chaque année, les recettes du chapitre 70 comprennent les produits issus du paiement des tiers aux travaux d'extension du réseau électrique (380 000 €), la redevance versée par Orange (redevance d'occupation du domaine public 230 000 €) les recettes issues des bornes de recharge électrique (90 000 €) et le remboursement par le budget annexe des dépenses supportées par le budget principal (50 000 €).

Le produit de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) est prévu à hauteur de 3 M€ (*c'est-à-dire moins que la recette perçue en 2023 en raison notamment de la perception exceptionnelle en 2023 de 5 trimestres de TICFE, le dernier trimestre 2022 et 4 trimestres 2023*). La mise en place de la nouvelle procédure a ajusté le calendrier de perception qui correspond désormais à l'année civile.

En 2024, le SDE percevra uniquement les 4 trimestres 2024, soit environ 800 000 € de moins qu'en 2023.

Le chapitre 74 comprend les recettes d'énergie réservée (360 000 € attendus du département + 100 000 € d'EDF en 2024), ainsi que toutes les participations des communes au titre de leurs contributions aux travaux d'éclairage public et d'électrification (700 000 €).

Pour le chapitre 75, les redevances prévues dans les contrats de concessions sont stables, et évaluées à 1 150 000 € (le montant définitif sera connu en mai prochain), auxquels s'ajoutent des petites recettes diverses (sinistres éclairage public, remboursements divers, ...)

Les recettes financières (chapitre 76) correspondent aux remboursements par les communes des emprunts échelonnés et des échéances d'emprunt en cours.

L'excédent de fonctionnement issu de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 délibéré lors de la dernière AG est reporté en recette au compte 002 (14 024 840,80 €) conformément aux dispositions réglementaires.

Le total des recettes attendues en section de fonctionnement est donc de 20 683 793,48 € pour 2024.

Détail par chapitre :

RECETTES (FONCTIONNEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Produits des services (70)</u>	758 000,00 €	762 800,00 €
Participations des tiers (extension réseau ER)		
Redevance Orange (RODP)		
Recettes bornes IRVE		
Remboursements des budgets annexes		
<u>Impôts et taxes (73)</u>	2 900 000,00 €	3 000 000,00 €
TICFE		
<u>Dotations et participations (74)</u>	1 132 000,00 €	1 172 750,00 €
Energie réservée du CD09 et d'EDF		
Participations des communes aux travaux EP		
<u>Autres produits de gestion (75)</u>	1 256 000,00 €	1 260 000,00 €
Redevances de concessions ENEDIS et GRDF		
Remboursements assurances accident tiers		
<u>Produits financiers (76)</u>	63 280,96 €	49 531,64 €
Intérêts des emprunts alloués aux communes		

Produits exceptionnels (77)	12 525,00 €	€
Reprises sur amortissement, dépréciation (78)	€	0 €
Opérations d'ordre et amortissements (042)	348 871,04 €	413 871,04 €
Résultat antérieur reporté (002)	13 102 151,63 €	14 024 840,80 €
TOTAL	19 573 628,63 €	20 683 793,48 €

∞∞∞∞

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2024 sont calées sur les dépenses réelles 2023 majorées des dépenses nouvelles connues à ce jour et des conséquences de l'inflation, connues ou estimées, afin de permettre le fonctionnement normal du SDE sur toute l'année 2024, compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de modification possible avant le mois de novembre prochain.

Sur le chapitre 011, les charges générales du syndicat comprennent notamment l'augmentation des dépenses d'électricité et des fournitures électriques, ainsi que l'ensemble des contrats et prestations dues à nos partenaires, notamment celles dues au Conseil Départemental dans le cadre du Schéma directeur des systèmes d'informations (élaboré conjointement avec le CD09, le SDIS et le SMDEA). Grâce à des améliorations de notre fonctionnement, certaines dépenses ont été réduites (notamment l'entretien des espaces verts ainsi que celui des véhicules, ou les cotisations de nos assurances).

En matière de personnel (chapitre 012), le budget proposé tient compte de l'effet « Glissement Vieillesse Technicité », GVT, incluant l'ensemble des dépenses réglementaires ou statutaires (échelons, augmentation des taux de cotisations, ...), du versement de la prime de pouvoir d'achat, du versement mobilité qui doit être versé depuis juillet 2022 à la communauté d'agglomération de Foix-Varilhes.

En termes d'effectifs, ce chapitre prévoit également les remplacements des agents absents (maladie ou mutation interne) afin que l'équipe technique qui intervient sur le territoire ne soit pas amputée et que son fonctionnement ne soit pas trop affecté par ces absences dont on ne connaît pas la durée.

Il prévoit également le recrutement d'un technicien supplémentaire afin de contribuer à l'amélioration du suivi des travaux menés par le SDE tout en réduisant les délais de traitement de ses opérations, ainsi que la possibilité pour le SDE de recruter un chargé de mission dans le cadre du dispositif « *générateur* » de l'ADEME.

Pour le chapitre 65, les indemnités aux élus sont stables, de même que le montant alloué au fonds unique habitat (60 000 €).

Les charges financières (intérêts des emprunts) diminuent du fait de l'absence de nouvel emprunt, et **les charges exceptionnelles** permettront de traiter les besoins éventuels en matière d'annulations de titres ou de subventions à verser aux budgets annexes.

Comme espéré, un virement d'autofinancement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 15 M€ est possible cette année.

Enfin, le BP prévoit également toutes les opérations d'ordre relatives au travail qui va être mené cette année pour mettre à jour l'inventaire du SDE en coopération avec la Trésorerie.

Le total des dépenses prévues en section de fonctionnement est donc de 20 683 793,48 € pour 2024.

Détail par chapitre :

DEPENSES (FONCTIONNEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Charges à caractère général (011)</u> Eau, électricité, carburant Fournitures éclairage public Maintenance informatique et bâtiment Entretien des véhicules Prestations de service et études	1 354 100,00 €	1 492 500,00 €
<u>Charges de personnel (012)</u>	1 436 300,00 €	1 666 000,00 €
<u>Charges de gestion courantes (65)</u> Indemnités élus Subventions de fonctionnement versées	173 200,00 €	223 300,00 €
<u>Charges financières (66)</u> Intérêts bancaires emprunt	60 639,80 €	46 152,08 €
<u>Charges exceptionnelles (67)</u> Annulations titres exercices antérieurs Participations du budget principal aux budgets annexes	200 000,00 €	100 000,00 €
<u>Dotations aux provisions (68)</u>	420 000,00 €	450 000,00 €
<u>Opérations d'ordre (042)</u> Amortissement de l'actif	1 154 514,27 €	1 187 053,08 €
<u>Virement à la section d'investissement (023)</u>	14 774 874,56 €	15 518 788,32 €
TOTAL	19 573 628,63 €	20 683 793,48 €

∞∞∞∞

En investissement :

En recettes d'investissement, **les subventions (chapitre 13)** contiennent :

- le programme du FACÉ 2024, prévu à hauteur de 2,8 M€,
- le programme départemental d'éclairage public, attendu pour 600 000 €,
- les participations des communes aux travaux (fonds de concours) pour 400 000 €,
- la part ENEDIS (article 8) pour 230 000 €,
- la part couverte par le tarif (PCT) pour 350 000 € (au lieu de 230 000 € habituellement, en raison de reliquats à percevoir sur des dossiers anciens)
- et enfin, une estimation de la recette du fonds vert (reliquats 2023 et nouveaux dossiers 2024) pour un total de 200 000 €.

Les subventions sont donc attendues pour un montant total de 4 548 560 M€ (chapitre 13).

L'affectation de résultat de 4,4 M€ (excédent de fonctionnement permettant de financer les investissements) qui a été votée lors du dernier comité syndical vient compléter les recettes ainsi que le **FCTVA** (585 924,95 €) correspondant à la TVA versée sur les travaux 2022), et les remboursements des emprunts (part capital) pour 382 022,45 €.

Les opérations sous mandat (réalisées pour le compte des régies, de particuliers et pour l'ADEME) sont des opérations qui apparaissent en dépenses et en recettes (à hauteur de 3 349 534,60 €). A noter cette année, le lancement des opérations du Fonds Chaleur qui seront gérées par le SDE 09 par délégation de l'ADEME, qui représentent 3 M€ sur 3 ans, soit 1 M€ en 2024.

La section d'investissement comprend également les opérations d'ordre nécessaires à la gestion de l'actif et des avances versées aux entreprises.

Le total des recettes d'investissement prévues est donc de 30 621 883,40 € pour 2024.

Détail par chapitre :

RECETTES (INVESTISSEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Subventions (13)</u>	4 451 384,16 €	4 548 560,00 €
FACÉ Programme départemental EP Participations des communes (fonds de concours) Article 8 ENEDIS PCT ENEDIS Fonds Vert		
<u>Dotations fonds divers (10)</u>	3 516 968,76 €	4 985 924,95 €
FCTVA (travaux N-2) Affectation résultat de fonctionnement (1068)		
<u>Immobilisations (23)</u>	10 000,00 €	50 000,00 €
Remboursements trop-perçus sur travaux		
<u>Immobilisations financières (27)</u>	368 273,13 €	382 022,45 €
Remboursements part capital des emprunts		
<u>Opérations pour compte de tiers (4582...)</u>	1 511 125,00 €	3 349 534,60 €
Conventions de mandats		
<u>Virement de la section de fonctionnement (021)</u>	14 774 874,56 €	15 518 788,32 €
<u>Opérations d'ordre (040)</u>	1 154 514,27 €	1 187 053,08 €
Amortissement de l'actif		
<u>Opérations patrimoniales (041)</u>	850 000,00 €	600 000,00 €
Compensations des avances versées aux entreprises Intégration des études dans l'actif		
<u>Résultats antérieurs (001)</u>	- €	- €
Excédents année N-1		
TOTAL	26 637 139,88 €	30 621 883,40 €

∞∞∞∞

En dépenses d'investissement, le BP 2024 du SDE est très ambitieux puisqu'il prévoit au total plus de 15 M€ de dépenses d'équipement en faveur de ses membres dont :

- 2 700 000 € pour le programme d'éclairage public accompagné par le Conseil Départemental à hauteur de 600 000 €,
- 1 000 000 € dans le cadre d'un nouveau programme pour des opérations non retenues dans le programme départemental et non éligibles au Fonds Vert, qui seront financées par le SDE 09 à hauteur de 50%
- 800 000 € supplémentaires dédiés au Fonds Vert 2024 dont nous attendons les modalités précises
- 100 000 € dans le cadre du renouvellement des armoires et coffrets d'éclairage public (pris en charge à 80% par le SDE 09)
- 6 000 000 € sur les différents programmes du FACÉ ouverts depuis 2020.
- 2 000 000 € ajoutés par le SDE à ces programmes FACÉ (travaux d'enfouissement) afin de réduire le délai d'utilisation des enveloppes du FACÉ et de ne pas risquer de perdre

une partie de cette dotation essentielle pour les projets d'investissement dans les communes rurales.

En dehors de ces opérations, le SDE réalise également des investissements dans le matériel des équipes techniques : achat d'une nouvelle nacelle (en plus de l'acquisition de 2023) et de deux véhicules techniques (375 000 € incluant le paiement à la livraison de la nacelle commandée en 2023), acquisition de gros matériel d'éclairage public (150 000 €), renouvellement des équipements des équipes d'intervention (échelles et escabeaux : 20 000 €), ainsi que sur son infrastructure informatique et ses logiciels (145 000 €).

Une seconde phase du géoréférencement à destination des communes rurales sera lancée cette année pour un montant de 100 000 €.

Les subventions d'équipements versées aux membres pour la transition énergétique (rénovation des bâtiments et production d'électricité renouvelable) sont prévues à hauteur de 750 000 €.

Les travaux pour compte de tiers (convention de mandat) sont prévus pour 3 236 754,60 €, et **le montant des remboursements de capital des emprunts** est de 438 492,32 €.

Le déficit d'investissement issu du résultat de l'exercice 2023 est reporté en dépenses au compte 001 conformément aux dispositions réglementaires (- 1 366 577,95 €)

Le total des dépenses d'investissement prévues est donc de 30 621 883,40 € pour 2024.

Détail par chapitre :

DEPENSES (INVESTISSEMENT)	BP 2023	BP 2024
Frais d'études (20) Etudes, logiciel (licences)	360 000,00 €	425 000,00 €
Subvention d'équipement (204) Subventions transition énergétique	450 000,00 €	750 000,00 €
Mobilier et matériel (21) Matériel transport, matériel informatique, mobiliers	910 000,00 €	1 120 000,00 €
Travaux (23) Travaux complémentaires hors opérations	6 473 560,52 €	7 151 187,49 €
Total des opérations d'équipement (détail ci-dessous)	14 492 500,00 €	15 095 000,00 €
Remboursements tiers (13)	30 000,00 €	25 000,00 €
Remboursement emprunts(16)	424 614,35 €	438 492,32 €
Opérations pour compte de tiers (4581...) Conventions de mandats	1 463 725,00 €	3 236 754,60 €
Opérations d'ordre (040) Amortissement des subventions, MO perçue et travaux en régie	348 871,04 €	413 871,04 €
Opérations patrimoniales (041)	850 000,00 €	600 000,00 €
Résultats antérieurs (001)	833 868,97 €	1 366 577,95 €
TOTAL	26 637 139,88 €	30 621 883,40 €

Détail des opérations d'équipement :

7

<u>OPERATIONS D'EQUIPEMENT</u>	BP 2023	BP 2024
Opération 100 Eclairage public	2 500 000 €	2 700 000 €
Opération 101 Eclairage public régies	100 000 €	150 000 €
Opération 102 Eclairage public Stades (2023)	200 000 €	- €
Opération 102 Eclairage public Programme SDE (2024)	- €	1 000 000 €
Opération 103 Illuminations (2023)	20 000 €	- €
Opération 103 coffrets vétustes (2024)	- €	100 000 €
Opération 11 FACÉ extension	520 000 €	500 000 €
Opération 14 Extensions pour particuliers/promoteurs	1 000 000 €	1 300 000 €
Opération 15 FACÉ sécurisation	1 167 000 €	1 300 000 €
Opération 16 FACÉ sécurisation complémentaire	262 500 €	- €
Opération 17 Hors programme régies	400 000 €	- €
Opération 18 Article 8 ENEDIS effacement	740 000 €	700 000 €
Opération 19 FACÉ esthétique	500 000 €	600 000 €
Opération 20 Travaux coordination FT	50 000 €	- €
Opération 21 Travaux FT redevance	450 000 €	700 000 €
Opération 29 Enfouissement SDE fonds propres	2 000 000 €	2 000 000 €
Opération 35 FACÉ 2020	541 000 €	- €
Opération 36 FACÉ 2021	1 400 000 €	415 000 €
Opération 37 FACÉ 2022	1 200 000 €	1 000 000 €
Opération 38 FACÉ plan relance sécurisation	50 000 €	- €
Opération 39 FACÉ plan relance bornes	92 000 €	50 000 €
Opération 40 FACÉ 2023	500 000 €	900 000 €
Opération 41 FONDS VERTS	800 000 €	1 000 000 €
Opération 42 FACÉ CEC	- €	180 000 €
Opération 43 FACÉ 2024	- €	400 000 €
Opération 44 FACÉ AR	- €	100 000 €
<u>TOTAL</u>	14 492 500 €	15 095 000 €

Pour 2024, le BP est présenté en équilibre à hauteur de 51 305 676,88 € en dépenses et en recettes dont :

- 20 683 793,48 € en fonctionnement
- 30 621 883,40 € en investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023 (pour mémoire)	BP 2024
Fonctionnement Recettes	19 573 628,63 €	20 683 793,48€
Fonctionnement Dépenses	19 573 628,63 €	20 683 793,48€
Investissement Recettes	26 637 139,88 €	30 621 883,40€
Investissement Dépenses	26 637 139,88 €	30 621 883,40€

CONCLUSION

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté.

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE PRESTATIONS FETES ET ILLUMINATIONS (PJ)

Le budget primitif 2024 est proposé en dépenses et en recettes à hauteur de **76 417,87 €**, permettant de réaliser les prestations habituelles pour les communes concernées.

Synthèse

Budget annexe FETES ET ILLUMINATIONS	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement Recettes	90 500 €	76 417,87 €
Fonctionnement Dépenses	90 500 €	76 417,87 €
Investissement Recettes	- €	- €
Investissement Dépenses	- €	- €

Les dépenses de ce budget comprennent le matériel et la main d'œuvre nécessaires aux opérations de pose et dépose des installations de fêtes et illuminations. Elles sont équilibrées par la facturation aux communes des services rendus sur la base du prix de revient de la prestation (facturation à prix coutant), conformément au règlement financier du SDE.

Une subvention exceptionnelle du budget principal permettra, si elle est nécessaire, de doter ce budget annexe d'une trésorerie suffisante pour la réalisation des écritures comptables de l'exercice.

Section de fonctionnement :**Détail par chapitre :**

DEPENSES (FONCTIONNEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Charges à caractère général (011)</u>	9 500,00 €	21 917,87 €
Fournitures		
<u>Charges de personnel (012)</u>	80 000,00 €	50 000,00 €
<u>Charges de gestion courantes (65)</u>	- €	- €
<u>Charges financières (66)</u>	- €	- €
<u>Charges exceptionnelles (67)</u>	500,00 €	3 000,00 €
Annulations titres exercices antérieurs		
<u>Dotations aux provisions (68)</u>	500,00 €	1 500,00 €
<u>Opérations d'ordre (042)</u>	- €	- €
<u>Virement à la section d'investissement (023)</u>	- €	- €
TOTAL	90 500,00 €	76 417,87 €

RECETTES (FONCTIONNEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Produits des services (70)</u>	70 000,00 €	50 000,00 €
Participations des tiers		
<u>Impôts et taxes (73)</u>	- €	- €
<u>Dotations et participations (74)</u>	- €	- €
<u>Autres produits de gestion (75)</u>	1 000,00 €	- €
Régularisation de TVA		
<u>Produits financiers (76)</u>	- €	- €
<u>Produits exceptionnels (77)</u>	16 450,07 €	25 000,00 €
<u>Reprises sur amortissement, dépréciation (78)</u>	- €	- €
<u>Opérations d'ordre et amortissements (042)</u>	- €	- €
Résultat antérieur reporté (002)	3 049,93 €	1 417,87 €

TOTAL	90 500,00 €	76 417,87 €
-------	-------------	-------------

La section d'investissement ne contient aucune inscription pour 2024.

CONCLUSION

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Fêtes et illuminations tel que présenté.

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE (PJ)

Le budget primitif 2024 du budget annexe production d'énergie renouvelable est proposé en dépenses et en recettes à hauteur de **173 515,59 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent les coûts de gestion et d'entretien des dispositifs photovoltaïques existants, et les recettes de fonctionnement sont issues de la revente de l'électricité produite.

En investissement, les dépenses prévues permettront de réaliser de nouvelles installations si des sites sont jugés intéressants.

Synthèse

Budget annexe Production énergie renouvelable	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement Recettes	47 106,86 €	72 515,59 €
Fonctionnement Dépenses	47 106,86 €	72 515,59 €
Investissement Recettes	135 000,00 €	101 000,00 €
Investissement Dépenses	135 000,00 €	101 000,00 €

Section de fonctionnement :**Détail par chapitre :**

DEPENSES (FONCTIONNEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Charges à caractère général (011)</u>	12 000,00 €	11 488,05 €
Fournitures		
<u>Charges de personnel (012)</u>	- €	- €
<u>Charges de gestion courantes (65)</u>	1 000 €	- €
Régularisation de TVA		
<u>Charges financières (66)</u>	- €	- €
<u>Charges exceptionnelles (67)</u>	- €	- €
<u>Dotations aux provisions (68)</u>	- €	3 000,00 €
<u>Opérations d'ordre (042)</u>	- €	19 923,35 €
<u>Virement à la section d'investissement (023)</u>	34 106,86 €	38 104,19 €
TOTAL	47 106,86 €	72 515,59 €

RECETTES (FONCTIONNEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Produits des services (70)</u>	16 000,00 €	20 000,00 €
Produit de la vente d'électricité		
<u>Impôts et taxes (73)</u>	- €	- €
<u>Dotations et participations (74)</u>	- €	- €
<u>Autres produits de gestion (75)</u>	- €	- €
<u>Produits financiers (76)</u>	- €	- €
<u>Produits exceptionnels (77)</u>	- €	- €
<u>Reprises sur amortissement, dépréciation (78)</u>	- €	- €
<u>Opérations d'ordre et amortissements (042)</u>	- €	- €
<u>Résultat antérieur reporté (002)</u>	31 106,86 €	52 515,59 €
TOTAL	47 106,86 €	72 515,59 €

Section d'investissement :

La section d'investissement est abondée de manière à pouvoir réaliser un éventuel nouveau projet, pour un montant total de 101 000 €.

Détail par chapitre :

DEPENSES (INVESTISSEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Frais d'études (20)</u>	- €	21 000,00 €
<u>Subvention d'équipement (204)</u>	- €	- €
<u>Mobilier et matériel (21)</u> Matériel de production électrique	135 000,00 €	80 000,00 €
<u>Travaux (23)</u>	- €	- €
<u>Subventions (13)</u>	- €	- €
<u>Remboursement emprunts(16)</u>	- €	- €
<u>Opérations d'ordre (040)</u>	- €	- €
<u>Opérations patrimoniales (041)</u>	- €	- €
<u>Résultats antérieurs (001)</u>	- €	- €
TOTAL	135 000,00 €	101 000,00 €

RECETTES (INVESTISSEMENT)	BP 2023	BP 2024
<u>Subventions (13)</u>	57 920,68 €	- €
<u>Dotations fonds divers (10)</u> Affectation de résultat (1068)	- €	- €
<u>Immobilisations (23)</u>	- €	- €
<u>Immobilisations financières (027)</u>	- €	- €
<u>Virement de la section de fonctionnement (021)</u>	34 106,86 €	38 104,19 €
<u>Opérations d'ordre (040)</u>	- €	19 923,35 €
<u>Opérations patrimoniales (041)</u>	- €	- €
<u>Résultats antérieurs (001)</u> Excédents année N-1	42 972,46 €	42 972,46 €
TOTAL	135 000,00 €	101 000,00 €

Synthèse

Budget annexe Production énergie renouvelable	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement Recettes	47 106,86 €	72 515,59 €
Fonctionnement Dépenses	47 106,86 €	72 515,59 €
Investissement Recettes	135 000,00 €	101 000,00 €
Investissement Dépenses	135 000,00 €	101 000,00 €

CONCLUSION

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Production Energie Renouvelable tel que présenté.